



SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

||| Les Cahiers des ateliersThématiques

09

Développement durable

Animateur du groupe de travail thématique
Jean-Pierre PROFIZI, consultant en développement durable.

La Région Provence Alpes Côte d'Azur a toutes les potentialités pour devenir une région exemplaire dans la mise en œuvre durable de son développement économique et social.

Notre Région est riche de son environnement exceptionnel et attractif, de son histoire et de ses traditions, de son économie (agriculture, forêt, industrie, tourisme et services) diversifiée et innovante, de sa position au croisement des grands axes européens d'échanges et de transit.

Cet héritage et cette position ont également généré des difficultés qui doivent être assumées et surmontées par une stratégie de développement prenant en compte les intérêts des parties intéressées et les interactions entre les mesures économiques, environnementales, sociales et sociétales. Cette démarche devra se réaliser en amont de la définition des politiques et de la mise en œuvre des actions et par un recours systématique à la démocratie participative.

La définition d'une politique de développement durable de l'économie de la Région PACA prépare et définit les emplois de demain au sein d'une économie mondialisée et constitue un facteur concurrentiel déterminant face aux autres régions françaises et européennes.

Le développement durable étant une stratégie de gouvernance et d'arbitrage entre les priorités des différentes parties intéressées, c'est le dirigeant au plus haut niveau de la collectivité ou de l'entreprise qui en est l'animateur et le responsable.

La région est le territoire idéal d'une politique économique valorisant la tradition alliée à l'innovation et créant ainsi les conditions à la création d'emplois accessibles au plus grand nombre.

La Région a vocation à être un acteur privilégié du développement durable par la définition du cadre structurant qu'il trace en collaboration avec l'Etat et les collectivités locales, par son comportement exemplaire en tant qu'acteur public et par son appui aux organisations (entreprises, associations...) qui s'engagent dans un processus local et spécifique.

09 1 - PROBLÉMATIQUE

Le développement durable a été défini comme une forme de progrès « qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (Rapport de la Commission mondiale pour l'Environnement et le Développement, 1987).

Il ne s'agit donc pas de seulement considérer les aspects environnementaux des activités humaines, mais de prendre en compte les relations, complexes et interactives, entre une économie dynamique, un environnement préservé et l'épanouissement des individus. Ce « tripode », économique, environnemental et social-sociétal⁷⁶, permet d'avoir une approche transversale d'élaboration des stratégies de développement, particulièrement pertinente dans le cadre d'une réflexion comme les Schémas Régionaux de Développement Economique.

• **Malgré le consensus qui semble se former autour de ce concept, ses implications pratiques restent floues. La définition de base a donné lieu à de nombreuses interprétations mais les paramètres fondamentaux restent :**

- Le lien entre l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement et des ressources naturelles (et, donc, les interrelations entre pauvreté, inégalités et dégradations de l'environnement).
- Le développement, pour rechercher le mieux-être de tous.
- L'environnement, aussi bien naturel, que social ou politique.
- La transversalité, la concertation et la bonne gouvernance.
les relations trans-générationnelles, en particulier les conséquences de notre développement économique et social pour les générations futures.

76 - le terme « social-sociétal » utilisé par les francophones permet de mieux représenter l'ensemble des notions qui sont contenues dans le mot « social » employé dans les textes internationaux rédigés en langue anglaise. Le « social » regroupe les actions en faveur des individus, le « sociétal » celles destinées à la société civile.

Les premiers pas en direction du développement durable ont été engagés au niveau international (CNUED⁷⁷ à Rio de Janeiro en 1992 suivie par plusieurs conventions internationales, puis Sommet de Johannesburg en 2002), puis national (textes législatifs et renforcement des administrations compétentes).

Les grandes thématiques mondiales sont bien définies (climat, développement humain, biodiversité, économies de matières et d'énergie, qualité totale et innovation...), mais la mise en œuvre d'actions concrètes reste encore expérimentale et doit être adaptée aux conditions locales. L'expression « penser mondial, agir local » renvoie à la question de la responsabilisation, et donc d'une capacité d'action, au niveau où l'action est la plus efficace.

En juin 2001 à Göteborg, les chefs d'Etat et de gouvernement ont approuvé la stratégie européenne de développement durable qui ajoute une dimension environnementale au processus de Lisbonne pour l'emploi, la réforme économique et la cohésion sociale. Elle établit des objectifs de développement durable à long terme et vise fondamentalement le changement climatique, les transports, la santé et les ressources naturelles. Le sixième programme d'action pour l'environnement adopté en juillet 2002 définit les priorités de la communauté européenne jusqu'en 2012 et reprend les quatre domaines de Göteborg. Enfin, la stratégie de développement durable adoptée par le Gouvernement le 3 juin 2003 inscrit sa logique d'actions en vue d'atteindre ces priorités

Dans ce contexte, avec les acteurs économiques (de tous secteurs, filières et tailles) et la société civile (de la personne isolée jusqu'aux associations les plus puissantes), les collectivités territoriales sont évidemment des acteurs clé du développement au niveau local, régional ou national. Elles sont probablement appelées à jouer un rôle prépondérant, dans un monde complexe, dans la régulation collective entre les besoins souvent contradictoires des différentes parties intéressées.

L'ensemble des pouvoirs publics, les entrepreneurs, les partenaires socio-économiques mais aussi les milieux associatifs du territoire régional ne peuvent pas dès lors ne pas être questionnés sur la mobilisation à leur niveau des conditions assurant un développement économique efficace et créateur d'emplois, viable écologiquement et garantissant le mieux-être des personnes, des générations actuelles et futures. D'autant que les citoyens, qui deviennent des « consom'acteurs » (crises alimentaires, OGM, commerce équitable, actionnariat éthique...) comme clients, sont aussi demandeurs de concertation et de démocratie participative.

Les mots clés de la problématique sont donc : transversalité, complexité, long terme, stratégie collective, démocratie participative.

2 - ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

La région Provence – Alpes – Côte d'Azur enregistre un certain retard en matière de développement durable, en particulier sur l'indispensable vision stratégique à long terme qui donne le sens profond de cette démarche. En revanche, concertation et démocratie participative sont pratiquées sur le territoire régional.

Pour autant, des actions spécifiques sont engagées par des personnes et des collectivités territoriales motivées, des projets industriels et de services sont en cours de réalisation, des services publics sont mobilisés, des entreprises pionnières multiplient les innovations, y compris dans leur responsabilités sociales et sociétales, la Région développe au titre de sa politique de formation continue un contrat d'accès à une première qualification pour tous, des associations de citoyens et d'entreprises proposent, parfois énergiquement, des évolutions des pratiques etc.

Il en est de même pour la récente sélection de pôles de compétitivité en PACA⁷⁸, concernant à divers titres la problématique développement durable : pôle mondial (« solutions communicantes sécurisées »), pôle à vocation mondiale (« mer, sécurité et sûreté PACA »), pôles à vocation nationale (« photonique », « pôle européen d'innovation fruits et légumes », « gestion des risques et vulnérabilités des territoires », « parfums, arômes, senteurs, saveurs », « énergies non génératrices de gaz à effet de serre »).

77 - Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement.

78 - c.f. site « Les Echos » : http://www.lesechos.fr/poles/index_region.php?region=paca

Un exemple particulièrement significatif du dynamisme de notre région est la localisation du projet ITER à Cadarache. Le caractère commun et essentiel de ces programmes innovants est le travail en réseau des entreprises, des centres de recherche et des établissements de formation. Ces initiatives participent ainsi au rééquilibrage du territoire régional et permettent d'envisager pour l'avenir un développement maîtrisé et durable de l'emploi.

Au carrefour des grands axes d'échanges européens, la région PACA a un secteur logistique en forte croissance. Cette activité se développe sur des zones d'activités dédiées (Clésud, Distriport), mais aussi sur des zones simplement « bien placées et disposant d'une surface suffisamment importante » comme St Martin de Crau, car cette activité est très consommatrice d'espace. Ainsi, plusieurs dossiers d'implantation ont fait l'objet de subventions publiques. On assiste à une structuration forte de cette activité car de nombreuses entreprises industrielles externalisent des services pour se recentrer sur leur cœur de métier. Parallèlement, les transporteurs sont de plus en plus nombreux à développer une activité de logistique. Or on sait que ce secteur d'activité est un grand pollueur car il utilise essentiellement le mode de transport routier.

Du point de vue énergie, de plus en plus de collectivités s'impliquent, comme le Parc Naturel du Lubéron, qui développe une filière bois avec les communes environnantes ou la Région qui implante des chaudières à bois dans les lycées. Les exemples sont nombreux de villes, de communautés de communes de Parcs qui installent des équipements utilisant les énergies renouvelables. La Région va bâtir à Vaison-la-Romaine le premier lycée « qualité environnementale », copilote le Plan Eco-Energie (c.f. livret « Energie 2010 »), soutient la filière des professionnels de la filière solaire et la subventionne par le financement de chèques énergie renouvelables (c.f. annexe 2).

Les échanges au sein du groupe de travail « Développement durable » ont permis de dégager quelques éléments qui semblent essentiels dans notre Région. Le terme « entreprise » représente ici toutes les organisations ayant une activité économique quel que soit le secteur : artisanat, commerce, agriculture, tourisme, industrie, services.

09 De nombreux sites Internet existent sur le développement durable à destination des citoyens, des territoires et des entreprises. L'annexe 3 en liste quelques uns, sans prétention à être exhaustive (l'Annuaire du développement durable, <http://www.mylinea.com/durable/>, référence 16 954 sites début décembre 2005 et s'enrichit chaque jour...) mais permettra au surfeur de trouver des informations et des bonnes pratiques qui pourront lui être utiles pour la réflexion et l'action.

2.1 - DES ENTREPRISES S'ENGAGENT TIMIDEMENT

2.1.1 - Les pionniers sont peu nombreux

Un très petit nombre d'entreprises s'est engagé dans une démarche environnementale et encore moins dans une démarche de développement durable. Il faut d'abord souligner que très peu d'entreprises régionales sont certifiées en matière d'impact environnemental⁷⁹. En effet, seulement 6 % des entreprises françaises certifiées ISO 14001⁸⁰ sont situées en PACA, ce qui est sans doute lié au faible nombre de grandes entreprises (98 % des entreprises industrielles ont moins de 50 salariés) qui ont été les premières à s'engager dans des démarches de certification (également 6% des 27 101 entreprises françaises certifiées ISO 9001 : 2000 sont en PACA). Il est à noter sur 22 régions métropolitaines, seules deux régions ont un taux supérieur d'entreprises certifiées ISO 14001 à la Région PACA (Ile de France, Rhône-Alpes) et deux autres un taux similaire (Pays de la Loire et Nord Pas de Calais).

79 - « La norme internationale ISO 14001 a été rédigée en septembre 1996 sous l'égide de l'ISO. Elle prescrit les exigences relatives à un système de management environnemental permettant à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs. Elle s'applique aux aspects environnementaux que l'organisme peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. En ce sens, elle n'instaure pas en elle-même de critères spécifiques de performance environnementale. Elle permet la certification par un organisme agréé »
(<http://www.actu-environnement.com/ae/dossiers/iso14000/iso14001.php4>)

80 - source : sites www.iso.org et du journal « Les Echos »

Les disparités des infrastructures du territoire régional, notamment en matière de gestion des déchets, ne permettent pas à toutes les entreprises de réaliser des démarches environnementales ou de développement durable. Même animés de bonnes intentions concernant l'environnement et la gestion des déchets, les plus petites entreprises, artisans compris, rencontrent parfois de grandes difficultés pour trouver des solutions économiquement viables pour leur entreprise, alors qu'il s'agit de simplement respecter la réglementation. Les contraintes issues de la diversité du territoire régional nécessitent de se pencher sur la logistique du traitement et du recyclage des déchets. Le partage d'expérience entre entreprises, que ce soit pour le diagnostic ou les actions à mettre en œuvre, est difficile à organiser, les bonnes pratiques étant peu visibles et peu diffusées.

• **Un certain nombre d'actions de sensibilisation sont engagées par les pouvoirs publics en direction des entreprises, on peut citer quelques actions collectives co-financées par l'ADEME, la DRIRE et la Région, initiées en 2004 et 2005 et qui sont toujours en cours :**

- Des entreprises des secteurs des matériaux composites, de la plasturgie et de la chimie sont engagées, avec le soutien de l'AFNOR, dans le test du référentiel SD 21000 (SD pour Sustainable Développement et 21 pour 21^e siècle) avec, en parallèle, la formation de consultants à ce référentiel. Il s'agit de : Alp à Chorges (05), Carrosserie Lambert-Igloo à Gémenos (13), Fym Profilés Plastique à Saint Saturnin les Avignon (84), La Provençale SA à Brignoles (83) ; Ovinalp à Ribiers (05), Palmarole Compounds à Rousset (13) et Terre d'Oc Créations à Villeneuve (04).
- Un groupe d'entreprises industrielles de la Communauté du Pays d'Aix, sous l'impulsion de la Technopôle de l'Environnement de l'Arbois, s'engagent en plus d'une sensibilisation et d'un audit, à la mise en œuvre du développement durable dans l'entreprise à travers 2 ou 3 thèmes précis : économies d'énergie, éco-conception ou amélioration des postes hygiène sécurité.
- La Fédération des Industries Nautiques conduit une action régionale avec les chantiers de réparation navale haute plaisance, en insistant sur le volet environnemental.
- Des entreprises s'informent et échangent leurs expériences lors de conférences, de séminaires et université d'été organisés par les CCI, les centres de formation (IAE et IMP à Aix-en-Provence, CERAM à Nice, EGIM à Marseille, IMQ à Toulon...), des chambres consulaires (Chambre régionale des métiers...) et des associations d'entreprises (Mouvement Français pour la Qualité PACA...) ou de chefs d'entreprises (Centre des Jeunes Dirigeants, Unions patronales...). Des compétitions, comme le Prix Ethicum dans les Alpes-Maritimes, mettent en valeur les pionniers en matière de responsabilité sociale des entreprises.

Le Mouvement Français pour la Qualité PACA bénéficie pour 2005/2006 de subventions de l'ADEME, de la DRIRE et de la Région pour repérer des entreprises qui ont eu des initiatives réussies en faveur du développement durable, que ce soit en matière d'environnement ou de Responsabilité Sociale, et en diffuser les bonnes pratiques.

Qu'il s'agisse de démarches par filières ou par secteur géographique, force est de constater que les porteurs de projet ont eu beaucoup de mal à mobiliser un nombre suffisant d'entreprises pour pouvoir démarrer un groupe, et ce malgré le soutien actif des financeurs des associations de zones d'activités sur Aix ou du CRITT Chimie.

La sensibilisation aux exigences et opportunités du développement durable passe aussi par la formation des lycéens (Education à l'environnement pour un développement durable⁸¹), des étudiants d'écoles d'ingénieurs (EGIM...) et de management (CERAM, Euromed Marseille, IAE et IMP d'Aix-en-Provence...) qui commencent à développer des cursus spécifiques, comme le Mastère spécialisé « Management stratégique du développement durable » du CERAM de Sophia Antipolis.

81 - « L'éducation à l'environnement pour un développement durable doit être une composante importante de la formation initiale des élèves, dès leur plus jeune âge et tout au long de leur scolarité, pour leur permettre d'acquérir des connaissances et des méthodes nécessaires pour se situer dans leur environnement et y agir de manière responsable. » (extrait de la Circulaire n°2004-110 DU 8-7-2004 du Ministère de l'Education nationale, enseignement supérieur et recherche scientifique).

2.1.2 - Une démarche exigeante rentable pour l'entreprise

Les entreprises qui se sont engagées dans une démarche développement durable considèrent qu'il s'agit là est d'un excellent levier pour « donner du sens » à leur projet d'entreprise et à leur stratégie. C'est particulièrement le cas pour les PME où les dirigeants ont une plus large autonomie de manœuvre que pour les établissements dépendant de grands groupes. Plusieurs témoignages montrent que des PME régionales ont une démarche de développement durable : développer ses performances, gérer les déchets, respecter les personnes. Elles arrivent à trouver des collaborateurs qui sont motivés pour participer à la construction d'une entreprise citoyenne. La formation des personnels, initiale et continue, doit intégrer le développement durable dans leurs cursus.

De nombreux acteurs se mobilisent sur l'appropriation du développement durable par les entreprises (Chambres consulaires, associations d'entreprises, syndicats professionnels, AFNOR....) et travaillent à l'élaboration de banques de données, d'outils de mesure, mutualisent les moyens et mènent des actions de sensibilisation. Mais les initiatives sont encore trop disparates sans communication commune et sans guide commun de mise en œuvre, ce qui brouille la perception du concept et de la démarche de développement durable.

Pour ceux qui se sont engagés, la démarche s'avère exigeante. Elle permet néanmoins de participer à un « club développement durable » d'échange et de mise en commun du retour d'expérience de chacun et nécessite une forte mobilisation de l'ensemble des collaborateurs, pendant au moins 18 mois⁸², notamment pour l'établissement du plan d'actions.

L'engagement dans le développement durable des entreprises construit les emplois de demain. Dans le cas d'entreprises à capital familial, les actionnaires peuvent constituer une partie prenante très impliquée qui peut s'ajouter à un leadership volontariste (par exemple par l'adhésion au Pacte Mondial⁸³).

Le sens donné à l'entreprise permet alors d'appuyer le changement en réalisant des bilans successifs, des plans d'action et des évaluations périodiques. Les actions sont « classiques », tout en se maintenant au-delà de la réglementation : alphabétisation et formation (c'est-à-dire la sécurité pour l'entreprise et la lutte contre le turnover), intégration de travailleurs handicapés.

09

2.1.3 - Engagement et motivations

Les motivations d'image ne semblent pas être un déclencheur de développement durable pour les PME. Il semble que cela est plus du fait des grands groupes plutôt que des PME, sauf peut-être au niveau très local (notabilité, ambition politique du chef d'entreprise ?).

Les clients et les donneurs d'ordres sont les meilleurs initiateurs des démarches de progrès pour les PME et TPE, autrefois pour les démarches qualité, sécurité et environnement, et, aujourd'hui, pour les démarches de développement durable. Ces démarches sont aussi déclenchées, pour les entreprises cotées en bourse, par les exigences de rédiger des rapports environnementaux et sociaux en application de la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques. Dans ce cadre, un sous-traitant pourra être amené à entamer une démarche de développement durable pour satisfaire la demande de son client, sous forme déclarative ou d'un audit fournisseur (souvent une autoévaluation sans accompagnement) qui peut se révéler difficile à satisfaire.

82- Les « actions collectives » visent à accompagner des projets sur une thématique innovante ou demandant un appui de l'Etat et des collectivités locales (connaissance du tissu industriel, sensibilisation des Pmi, actions pilotes). Elles peuvent être menées par des acteurs économiques et se déroulent sous la forme d'une formation initiale commune, de conseils personnalisés auprès des entreprises et, souvent, d'un « club » destiné à mettre en commun les avancées et les difficultés rencontrées. Elles durent entre 18 mois et 2 ans et, si elles apportent beaucoup aux entreprises, sont très exigeantes en matière de mobilisation des dirigeants et des collaborateurs.

83 - Le Pacte Mondial (ou Global Compact) initié par Kofi Annan, Secrétaire Général des Nations Unies, invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales déclinées en 10 principes en matière de : Droits de l'homme (1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; 2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme), Normes du travail (3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ; 4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ; 5. L'abolition effective du travail des enfants ; 6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession) ; Environnement (7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ; 8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; 9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement) ; Lutte contre la corruption (10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin). Pour en savoir plus : www.unglobalcompact.org

Les gestionnaires des centres de profit ont des difficultés pour appliquer les exigences du groupe en matière de développement durable. Quand la politique d'un groupe est déclinée dans chaque division avec les actions concrètes à mettre en œuvre (fournisseurs, Global compact, production, communication, sensibilisation des collaborateurs), les managers des centres de profit sont contraints de les appliquer sans avoir un degré de liberté suffisant. Pour les entreprises importantes, il est nécessaire que les centres de profit soient organisés en « réseau de bonnes pratiques » pour pouvoir répondre aux exigences du niveau central. Dans notre région, la sensibilité aux questions environnementales est faible, peut-être du fait des conditions de vie (climat, paysages...) plus agréables qu'ailleurs.

2.1.4 - Diffusion des « bonnes pratiques »

Deux secteurs économiques importants dans notre Région, l'agriculture et le tourisme, développent des chartes de bonnes pratiques (agriculture durable avec des éco-conditionnalités européennes, agriculture biologique, tourisme vert...) qui les mettent en position de leader dans les démarches de développement durable des territoires. Malheureusement, ces initiatives sont peu connues hors des secteurs professionnels concernés.

Les exemples de bonnes pratiques des entreprises sont trop rares ou mal diffusés, même s'il est clair que « faire du durable rapporte », vis à vis de la concurrence (pour les entreprises) et vis à vis des électeurs (pour les élus). La réglementation impose des actions concernant au moins un des aspects du développement durable, comme les « Plans de Déplacement d'Entreprise » (PDE) pour les entreprises de plus de 250 personnes (plans, concertation entre structures...), comme celui engagé à la Direction Régionale de France Télécom. Pour une telle politique de transport, se poseront les mêmes difficultés d'infrastructures et de diversité du territoire que pour la gestion des déchets : comment passer à la réalisation concrète de principes malgré les contraintes du territoire régional ?

2.2 - L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Souvent, des initiatives locales en matière d'environnement se révèlent exemplaires, comme les chartes de l'environnement de communes, agglomérations ou départements (exemples des Alpes-de-Haute-Provence et du Vaucluse⁸⁴), les mouvements d'agriculture biologique ou d'agriculture raisonnée⁸⁵. Par contre, parfois, des collectivités locales sont insuffisamment coopératives avec les artisans et les PME pour des activités simples comme les déchets banals. Ceci s'ajoute aux difficultés des filières de gestion des déchets spécifiques : stockage des déchets regroupés, périmètres de collecte, refus de chauffe-eau solaires par certains maires ou architectes.

Les entreprises volontaires pour entamer une démarche de développement durable ont du mal à trouver des interlocuteurs publics. Pourtant, la Région participe au financement d'au moins un « chargé de mission environnement » dans les chambres de commerce et d'industrie. De nombreuses entreprises volontaires disent ne pas trouver pas toujours d'interlocuteurs, que ce soit en matière d'environnement, de social et de sociétal. Les solutions sont souvent trouvées par l'entreprise elle-même, des partenariats sont noués au hasard des rencontres : la démarche nécessite un fort engagement des dirigeants des entreprises volontaires et une conception partagée de l'entreprise.

84 - En 2003, les Conseils Généraux des Alpes de Haute Provence et du Vaucluse ont adopté chacun une Charte pour l'Environnement. La Charte Départementale pour l'Environnement des Alpes de Haute Provence se concrétise par un document partagé, qui formalise les engagements de la collectivité et de ses différents partenaires en faveur de l'environnement et de la qualité de la vie. Ce document prend la forme d'un plan d'intervention stratégique décliné en un programme d'actions en faveur de l'environnement pour une durée de cinq ans (c.f. : http://www.cg04.fr/politique/missions/cadre_vie/charte.html). Celle du Vaucluse a finalisé la convention de partenariat entre les administrations de l'Etat, les organismes publics, les collectivités locales et les associations. L'enjeu est de voir comment on peut appliquer localement les principes écologiques définis au niveau international. Quatre thèmes ont été travaillés : la forêt et les espaces naturels, les eaux et les milieux aquatiques, les espaces et les territoires et le cadre de vie. <http://www.vaucluse.fr/pages/page/num/26/lan/1>.

85 - « L'agriculture biologique constitue un mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturelles et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants » (http://www.agriculture.gouv.fr/spip/ressources.themes.alimentationconsommation.qualitedesproduits.signedequaliteetdorigine.agriculturebiologique_r176.html).

« L'agriculture raisonnée » correspond à des démarches globales de gestion d'exploitation qui visent, au-delà du respect de la réglementation, à renforcer les impacts positifs des pratiques agricoles sur l'environnement et à en réduire les effets négatifs, sans remettre en cause la rentabilité économique des exploitations » (http://www.agriculture.gouv.fr/spip/ressources.themes.environnement.agricultureraisonnee_r45.html).

On constate un fort contraste entre le temps de l'action des entreprises et le temps de décision des pouvoirs publics. Les deux partenaires développent des visions stratégiques propres à moyen et long termes, mais le temps pris pour la décision publique d'appui n'est pas le même que celui nécessaire pour saisir un marché ou développer une activité pourvoyeuse d'avantage concurrentiel souvent fugace.

Le plus important pour initier la démarche développement durable réside dans la conviction personnelle du responsable et l'image de l'organisation qu'il dirige. Force est de constater qu'il est difficile d'avoir une traduction stratégique opérationnelle de la volonté politique existante en matière de développement durable.

2.2.1 – Les services d'appui

La mise en relation entre les demandes des entreprises et les propositions des services d'appui reste difficile. Ces services publient des informations, lancent des actions collectives, proposent des activités... directement ou par l'intermédiaire de relais (CCI, Internet, associations). Les outils existent comme les « plans locaux pour l'environnement » (consommations, déchets...) mais les porteurs de projet n'arrivent pas à recruter des entreprises pour mener les actions collectives, alors que d'autres entreprises ont l'impression que rien ne leur est proposé.

L'expérience a montré que les préconisations techniques apportées par les services aux maîtres d'ouvrage et entreprises demandeuses de conseil en matière de développement durable (maîtrise de l'énergie, traitements des déchets, pollution de l'eau ou de l'air, santé des agents...) ont manqué d'une aide complémentaires pour les traduire en procédures concrètes de modification de leurs installations ou de leurs processus. Une interface assistance technique est nécessaire dans chaque cas, mais le plus souvent n'est pas sollicitée par le maître d'ouvrage, ce qui empêche dans beaucoup de cas l'opération d'aller à son terme. Le rôle des chargés de mission dans les CCI ainsi que des « missions animation » est primordial pour orienter les entreprises vers ces interfaces. On peut constater que le nombre de bureaux d'études compétents en région sur ces questions est insuffisant.

09 La pérennisation à long terme des actions entreprises au delà des actions simples et/ou réglementaires reste difficile. Des groupes de travail informel se constituent au sein de plusieurs structures publiques ou associations pour une meilleure connaissance des initiatives éparées en faveur des entreprises. Ainsi, la DRIRE anime un groupe de travail depuis la rentrée 2005 regroupant notamment l'ADEME, la Région, la CRCI, la Chambre Régionale de Métiers, la DRTEFP ou l'Agence de l'eau. La Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence veut développer un groupe de réflexion informel sur la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises). On note au sein de certaines Chambres Consulaires la création très récente de postes dédiés au développement durable en tant que mission transversale (CCI de Nice Côte d'Azur) ou au sein des services aux entreprises (CCI Marseille Provence).

Les services de l'Etat ou des collectivités territoriales contribuent à faire évoluer la situation. Les citoyens se mobilisent de plus en plus et font pression sur leurs représentants pour amplifier les politiques publiques. Un bon exemple de l'influence réciproque et de l'intervention complémentaire des acteurs autour d'une thématique est la mise en oeuvre de la « Charte de l'égalité⁸⁶ » par laquelle plusieurs parties prenantes (élus, partenaires sociaux, chambres consulaires, réseaux associés, pouvoirs publics, organismes de certification comme l'AFNOR et l'AFAQ) s'engagent à faire progresser leurs pratiques selon plusieurs axes (parité, égalité professionnelle, respect de la dignité de la personne, articulation des temps de vie, solidarité européenne et internationale).

Mais les services d'appui manquent de moyens humains pour aller sur le terrain évaluer les besoins et proposer des alternatives ou orienter les entreprises vers le bon interlocuteur. Les services d'appui privés (cabinets conseils, associations...) assurent une veille technologiques et capitalisent l'état de l'art mais... attendent qu'un véritable marché se développe pour s'engager.

86 - cf. le site Internet du Ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité (<http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>) et la charte téléchargeable sur <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/transverse/charte.pdf>.

2.2.2 - Les zones d'activité et le secteur logistique

Les zones d'activité sont des infrastructures, dont l'aménagement et la gestion relèvent de la compétence des structures intercommunales, pourraient constituer un bon exemple de la concrétisation d'une démarche de mise en œuvre conjointes des trois volets du développement durable.

A titre d'exemple, le sujet de la gestion des ressources en eau est particulièrement complexe. L'eau de ruissellement peut être réutilisée pour l'arrosage, d'autant que son captage permet ne pas aggraver un risque éventuel d'inondation, tout en évitant d'utiliser de l'eau potable ou celle du canal de Provence, surtout quand les budgets de fonctionnement ne sont pas prévus.

L'accessibilité de la zone est un autre point important qui pose le problème des transports : certains diront qu'une zone doit être proche d'une bretelle d'accès d'autoroute pour éviter les embouteillages. Mais la création d'une sortie d'autoroutes supplémentaires, en augmentant les déplacements pendulaires, ralentit le temps global de déplacement sur l'autoroute et peut contribuer à favoriser le logement des salariés dans des zones bien desservies par les autoroutes au détriment de zones plus proches de la zone d'activité concernée. Des réflexions en matière de transports collectifs s'imposent donc, mais les plans de transport locaux et régionaux s'inspirent insuffisamment des réalités du terrain et des besoins des personnes. L'expérience montre que l'instauration de transports en commun sans sensibilisation est longue à s'imposer (cf. fréquentation des autobus de la ZA de l'Arbois) notamment quand ils relèvent d'une logique indifférenciée de transport.

Un exemple pris dans le « volet social », peut se trouver dans la présence ou pas d'une association d'entreprises sur une zone d'activité. Il est clair qu'une association dynamique peut engendrer des actions pilotes (Gémenos et le traitement des déchets), peut elle aussi être un vrai partenaire pour le gestionnaire de la zone en relayant les besoins réels des entreprises et des salariés (crèches, restaurants, services divers...).

Concernant le secteur logistique en forte croissance, les critères d'aide à cette activité (montant de l'investissement, le nombre d'emploi créés et la vérification de l'existence d'une valeur ajoutée dans l'activité), pourraient être complétés par un critère sur les modes de transport utilisés et la volonté exprimée de rechercher des transports combinés (fer, fleuve, « meroutage », etc.).

2.2.3 - La commande publique

Mais parallèlement à certaines réussites spécifiques, les pouvoirs publics dans leur ensemble ne semblent pas suffisamment structurés pour intégrer le développement durable dans la commande publique et dans l'attribution des aides aux entreprises et aux collectivités. Par exemple, les énergies renouvelables, pourtant largement disponibles (bois, solaire électrique et thermique, éolien) ne sont pas suffisamment utilisés dans les bâtiments publics. De même, l'implantation, la gestion et la réhabilitation des zones d'activités privilégient encore parfois « l'effet vitrine » au détriment de la maîtrise de leurs empreintes écologiques (lutte contre l'aggravation des inondations, prise en compte des SAGE⁸⁷, gestion intégrée des déchets, écologie industrielle, développement des énergies renouvelables et de l'autonomie énergétique...).

Les donneurs d'ordres, notamment publics, ne s'orientent pas systématiquement vers le « mieux disant développement durable » pour leurs politiques d'achat. Une assistance à maîtrise d'ouvrage, déjà évoquée plus haut, permettrait de faire face aux enjeux du futur.

3 - ENJEUX

3.1 - Communs aux acteurs

- Passer d'une approche de court terme à une réflexion stratégique et politique pour que l'action relevant du développement durable soit pérenne.

- Tendre à conditionner les aides publiques à l'économie au respect des principes du développement durable : éco-conditionnalité des aides, utilisation des énergies renouvelables, constructions répondant les critères HQE, Zones d'activités mises en œuvre après une étude approfondie de faisabilité (volet environnemental : énergie, eau, transports, déchets ; volet social : équipements collectifs, logements sociaux coordonnés) et la création d'une association de gestion.

- Initier des collaborations partenariales pour rester proche du terrain, par exemple par la constitution de comité de pilotage mixte privé/public pour suivre les actions mises en œuvre.

- Créer et soutenir des réseaux d'experts praticiens qui diffuseraient des messages convergents et cohérents, identifieraient les intermédiaires et analyseraient les problématiques spécifiques locales et/ou sectorielles. De tels réseaux, qui pourront s'inspirer des actuels « Réseaux de Développement Economique » des services de l'Etat, seraient largement efficaces.

- Mobiliser toutes les parties prenantes du développement durable par des actions de sensibilisation des citoyens et de formation des jeunes de tous les âges et de tous niveaux d'études, notamment par l'appui aux associations qui agissent sur le terrain parfois dans de difficiles conditions budgétaires (formations initiale et continue, économie sociale et solidaire, protection de l'environnement et du cadre de vie, commerce équitable, consommateurs et consommateurs etc.).

- Développer la communication entre les acteurs du développement durable par la création d'une plateforme commune régionale, destinée à capitaliser l'expertise et à diffuser les bonnes pratiques. Cette plateforme serait aussi le point de contact entre les organismes intéressés et les personnes-ressources disponibles. Les collectivités locales ont une large responsabilité de lisibilité face aux entreprises. Des témoignages concrets sont à chercher dans quelques régions françaises, mais aussi de faire une collecte des « bonnes pratiques » déjà engagées « chez nous ».

09

3.2 – Autour des entreprises

• Faciliter l'entrée des entreprises dans une démarche de développement durable par :

- Les entreprises donneurs d'ordres qui peuvent devenir des prescripteurs.
- Les bonnes pratiques qui induisent une différenciation concurrentielle.
- La nécessité de mettre en œuvre des actions et des indicateurs spécifiques pour répondre au mieux à la commande publique qui intégrerait les critères du développement durable.

- Convaincre que les bénéfices d'une démarche de développement durable pour une PME sont à trouver dans le long terme. Les dirigeants des entreprises engagées dans le développement durable peuvent témoigner que le coût de la démarche ne doit pas être considéré de manière isolée selon une seule approche uniquement comptable. En ce sens, l'appui apporté par les partenaires publics est appréciable, mais il ne peut suffire, à lui seul, à déclencher l'engagement dans une démarche de développement durable. L'entreprise y gagne de la stabilité de fonctionnement, le retour sur investissement devant, pour sa part, être préparé en amont et non au jour le jour !

- Définir différentes cibles pour des actions de développement durable spécifiques, menées par des professionnels au plus près des réalités des entreprises. Le développement durable a deux aspects : réglementaire et volontaire. Le comportement des entreprises se situe souvent à mi-chemin de ces deux approches, il faut donc adapter les actions à la réalité des entreprises.

- Montrer que le développement durable est un élément essentiel de la veille stratégique des entreprises. La réglementation évolue et cela influe sur les perspectives de développement durable : les entreprises manquent de repères et ont besoin d'informations pour connaître la nature des tendances en cours. Il est important d'insister sur le respect de la réglementation, y compris les évolutions attendues à terme.

- Sensibiliser les clients des entreprises pour qu'ils modifient leurs comportements et leurs exigences, notamment envers le secteur très concurrentiel des services collectifs (tri sélectif...) sans que cela se traduise par une pression sur les prix.
- Prévoir des obligations contraignantes qui semblent nécessaires pour initier et soutenir le mouvement. L'ensemble des acteurs de l'entreprise doit être en cohérence avec le projet collectif, la sous-traitance permettant parfois d'externaliser les activités « sales », le travail au noir, le coulage sous toutes ses formes...
- Envisager avec prudence l'évolution qui se dessine vers une normalisation d'une démarche aussi complexe. La normalisation du développement durable est une tentation qui commence à se manifester (SD 21000 de l'AFNOR, autres initiatives internationales, Pacte Mondial, etc.) alors qu'il s'agit de faire progresser les organisations selon leurs caractéristiques propres.
- Soutenir les dirigeants qui s'engage dans une démarche avec ses valeurs individuelles (cohérence et éthique) mais dont le principal défi est de gérer une complexité plus grande. Le retour d'expérience des premiers audits utilisant la méthode AFNOR basée sur le SD 21000 semble montrer que les valeurs individuelles du dirigeant sont prépondérantes, mais que le dialogue est difficile quand on descend dans le détail des enjeux et des plans d'action. La contrainte réglementaire fait que les entreprises s'exécutent, alors qu'ici la difficulté est d'articuler la formation par rapport à l'expérience acquise par l'organisation, de maîtriser la complexité.

3.3 - Autour de la structuration du territoire

- Structurer le territoire car l'implantation des entreprises et leur engagement dans des démarches de développement durable sont d'abord déterminées par les infrastructures mises en place par les politiques publiques. Les sociétés de service qui veulent s'engager dans une démarche développement durable (pratiques HQE, meilleure gestion des intrants et des déchets) ont parfois des difficultés pour concrétiser leur volonté car des infrastructures peuvent manquer comme l'équipement en télécommunication de pointe ou les filières économiquement viables d'élimination des déchets.
- Mobiliser les collectivités locales au plus près du terrain car elles sont à l'écoute des besoins des entreprises, ont la maîtrise des actions environnementales et connaissent les spécificités de l'emploi local.
- **Rendre incontournable la notion de « mieux-disant développement durable » dans la dépense et la commande publique. Les entreprises attendent des pouvoirs publics qu'ils montrent la voie par :**
 - Des engagements concrets de bonnes pratiques de la part des administrations et des collectivités.
 - Une commande publique responsable par la formation des acheteurs publics transformés en force de proposition en direction des entreprises.
 - Une politique de sous-traitance commune avec un référentiel partagé pour une politique des achats responsable.
 - La prise en charge des surcoûts, comme dans le cas de la construction HQE.
- **Devenir des acteurs essentiels concrets du développement durable régional en s'obligeant à être exemplaires⁸⁸, au travers de grands projets, comme :**
 - Le renforcement du soutien aux énergies renouvelables, (bois, solaire électrique et chauffage, éolien) par des aides à l'installation.
 - La subvention de filières non encore viables (bois de chauffe par exemple).
 - L'intégration de critères de développement durable dans la gestion et la réhabilitation des zones d'activités (assainissement, plans de transport ...).
 - La construction respectant une démarche de HQE des équipements publics.
 - L'aide aux entreprises logistiques pour favoriser l'adoption des transports alternatifs
 - L'appui aux bonnes pratiques environnementales et sociales dans l'agriculture et les agro-industries.

88 - C.f. le rapport (présenté à la presse le 26/10/2005) du Commissariat Général au Plan sur le Rôle de l'Etat stratège face aux enjeux du développement durable, c'est-à-dire la manière dont l'Etat peut favoriser, encourager, accompagner et promouvoir la démarche de développement durable, en s'appliquant notamment à lui-même certaines des exigences qu'il impose... (extraits d'une note du site Actu-Environnement : http://www.actu-environnement.com/ae/news/print_news.php?id=1363)

Il s'agit donc bien pour les acteurs régionaux de décliner, dans une démarche de gouvernance démocratique, le développement économique, la performance sociale-sociétale et le respect de l'environnement pour l'ensemble de leurs politiques et interventions, publiques et/ou privées.

Les membres du groupe de travail

Ce rapport regroupe des constats et des analyses qui se sont exprimés lors des réunions du groupe de travail « Développement durable » réunissant des acteurs de terrain et des responsables d'entreprises : Jean-Pierre Adagas (Conseil régional) ; Sabrina Azzoug (Conseil régional) ; Patrick Bayon (Conseil général 13) ; Sébastien Bellue (Conseil général 05) ; Laurence Caillol (CRCI) ; Christian Caroz (ADEME) ; Nathalie Caucat (CCI Avignon) ; Pierre Chovelon (SEM Arbois) ; Anne-Sophie Crespin (ONET) ; Georges Danglade (Consultant) ; Julien Daubert (« Une Autre Provence ») ; Jean-Marie Gambino (Conseil régional) ; Christine Garotta (Conseil régional) ; Claire de Guisa (DRIRE) ; David Grzyb (Conseil régional) ; Yveline Jean (Agglopolo Provence) ; Caroline Jullien (Coca-Cola Entreprise) ; Bertrand Leguiner (CCI Var) ; Céline Luneau (Chambre Régionale des Métiers) ; Laurence Navarro (Ville de Martigues) ; Marc Normand (Consultant) ; Philippe Patouraux (TCC, NextWorld) ; Jean-Pierre Profizi (Consultant) ; Roger Sautel (Conseil régional) ; Nicole Sobczyk, (CCIMP) ; Régine Teulade-Ness (France Télécom) ; Céline Turcotti (CCI Var) ; Brigitte Vigouroux, (Société des Eaux de Marseille).

Annexe 1

09 CONTEXTE, EXTRAIT DE « L'AGENDA 21 DE LA RÉGION PACA » (PUBLIÉ LE 30/04/2004 SUR LE SITE WWW.AGENDA21FRANCE.ORG)

La région PACA est l'une des plus riches et les mieux dotées du bassin méditerranéen. L'attractivité de la région résulte largement de sa diversité et de son cadre de vie. La région présente en effet une mosaïque de paysages, diversité que l'on ne rencontre nulle part ailleurs en France. C'est pourquoi les mesures de protection sont particulièrement nombreuses dans cette région ; 41.3 % du territoire est classé zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique. La région connaît également de grandes disparités économiques, démographique et sociales amplifiées par le processus de métropolisation de la bande littorale. Ce qui pose le problème du désenclavement du reste du territoire régional. De plus la région PACA est une zone très exposée aux risques naturels (crues et feux de forêts) et industriels (la région compte 40 installations qui relèvent de la circulaire SEVESO, 22 centrales nucléaires⁸⁹, une unité de stockage gaz naturel) risques amplifiés par l'accroissement de la population et les modalités de la métropolisation. Tous ces éléments expliquent pourquoi la notion de développement durable a fait l'objet d'un effort tout particulier d'expérimentation, concrétisation et de structuration de la part de la région PACA. Valoriser l'environnement, replacer systématiquement les populations dans leur territoires, utiliser les ressources plus rationnellement, consommer différemment, concilier aménagement développement et environnement, construire des territoires à l'usage de ceux qui les habitent, relier les territoires entre eux pour améliorer la qualité de la vie ; ce sont là les principes de développement durable que la région a déjà pris en considération dans le cadre de diverses actions et programmes intégrer dans le schéma régional d'aménagement du territoire. Aujourd'hui le conseil régional affiche son ambition de faire de la région PACA une région reconnue en matière de développement durable...

89 - NDLR : cette affirmation n'est pas tout à fait exacte. Il n'y a aucune « centrale nucléaire » de production d'électricité en région PACA, mais 20 INB (Installations nucléaires de base) civiles, dont 18 sur le site du CEA à Cadarache (source : Autorité de sûreté nucléaire, site : <http://www.asn.gouv.fr>). Le nombre d'INB militaires, notamment à Toulon, n'est pas rendu public.

Annexe 2 :

« Le décollage de la filière solaire »

LE DÉCOLLAGE DE LA FILIÈRE SOLAIRE

Nombre de demandes de chèques énergies renouvelables solaire thermique (chauffe-eau solaire)

Année 2003		Année 2004		Année 2005	
Janvier		janvier	55	Janvier	57
Février		février	48	Février	70
Mars		Mars	54	Mars	104
Avril		Avril	59	Avril	136
Mai		Mai	53	Mai	143
Juin		Juin	67	Juin	146
Juillet		Juillet	54	Juillet	128
Août		Août	49	Août	117
Septembre		Septembre	70	Septembre	210
Octobre	224	Octobre	96	Octobre	306
Novembre	81	Novembre	106	Novembre	
Décembre	53	Décembre	88	Décembre	
Total : 2 575					

NOTA : le chèque a une valeur faciale de 700 euros (un par foyer)

Nombre de demandes de chèques énergies renouvelables solaire photovoltaïque (production électrique domestique)

Année 2005	
Juillet	40
Août	10
Septembre	5
Octobre	4
Novembre	5

NOTA : le chèque a une valeur faciale de 7000 euros (un par foyer)

Annexe 3 :

Quelques sites internet sur le développement durable ...

Vous trouverez ci-joint une liste de sites dédiés, au moins en partie, au développement durable (DD) et quelques sujets connexes. Les sites évoluent beaucoup, sont créés ou disparaissent chaque jour (chaque seconde !). L'abonnement (le plus souvent gratuit) à des listes d'information, comme Novethic'Info, permet d'être informé en temps réel des évolutions importantes.

1) Sites "pivots" du développement durable en France :

- Actu-environnement : <http://www.actu-environnement.com> (publication d'une feuille d'information très complète et d'un bulletin sur les emplois dans les secteurs de l'environnement et du développement durable)
- Annuaire du Développement Durable (16954 sites début décembre 2005 !) : <http://www.mylinea.com/durable/>
- Comité 21 : <http://www.comite21.org/index.php>
- Comité français pour le DD : <http://www.agora21.org/>, dont une partie sur les "bonnes pratiques" en Rhône-Alpes : <http://www.agora21.org/rra/index.html>

2) Sites généralistes :

- Agendas 21 : <http://www.agenda21france.org>
- Annuaire francophone du DD : <http://www.agora21.org/recherche/liste.html>
- Association 4D : <http://www.association4d.org>
- CIRAD : <http://www.cirad.fr>
- DIREN PACA : http://www.paca.environnement.gouv.fr/frontblocksDiren/navigation/affiche_niveau.asp?ID_THE_SAUROS_NODES=256
- DRIRE : <http://www.paca.drire.gouv.fr>
- Environnement PACA (liens, sites) : <http://www.environnement-paca.org/>
- FAO : dimensions DD : http://www.fao.org/sd/index_fr.htm
- Institut du DD et des Relations Internationales : <http://www.iddri.org/iddri/>
- MEDD : <http://www.ecologie.gouv.fr/sommaire.php3>
- Mediaterrre France : <http://www.mediaterrre.org/>
- Ministère de l'Industrie : www.industrie.gouv.fr
- Ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité : <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>, la charte étant téléchargeable sur <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/transverse/charte.pdf>
- SD 21000 (AFNOR) : <http://www.afnor.fr/sd.asp>
- Semaine DD 2003 : <http://www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr/>
- United Nations Division for SD : <http://www.un.org/esa/sustdev/>
- World Bank – SD in a Dynamic Economy : <http://www.dynamicsustainabledevelopment.org/>

3) Sites de la Région et des départements de PACA :

- Conseil Régional : <http://www.regionpaca.fr>
- Conseil Général des Alpes de Haute Provence : <http://www.cg04.fr>
- Conseil Général des Hautes Alpes : <http://www.cg05.fr>
- Conseil Général des Alpes-Maritimes : <http://www.cg06.fr>
- Conseil Général des Bouches du Rhône : <http://www.cg13.fr>
- Conseil Général du Var : <http://www.cg83.fr>
- Conseil Général du Vaucluse : <http://www.vaucluse.fr>

4) DD et entreprises :

- ADEME : <http://www.ademe.fr/entreprises/Cible-M-E.htm>
- Blue Initiative : <http://www.blueinitiative.org>
- CERAM Sophia-Antipolis (MS développement durable) :
http://www.ceram.edu/v3/R3_public/R3-1_fr/R3-1-2_contenu/F3-1-2.cfm?U_I_rubrique=1&U_I_rubrique_niveau=587&CFID=581637&CFTOKEN=98222787
- Corporate Register : DD : <http://www.corporateregister.com/>
- Development Gateway : <http://www.developmentgateway.org/>
- DRIRE PACA : <http://www.paca.drire.gouv.fr/>
- DRIRE Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.drire.gouv.fr/>
- Entreprise et DD (Comité 21) : Tome 1 téléchargeable à l'adresse <http://www.comite21.org/guides/edd.htm>
- Entreprises pour l'Environnement : <http://www.epe-asso.org/>
- Etat de Genève – DD et PME : <http://www.geneve.ch/agenda21/pme/>, incluant une excellente bibliographie : http://www.geneve.ch/agenda21/pme/annexe_h.asp
- Global Compact : <http://www.unglobalcompact.org/Portal/default.asp> (en français, moins complet : <http://www.un.org/french/globalcompact/>)
- Global Reporting Initiative : <http://www.globalreporting.org/index.asp>
- Journal duDD(AREVA/RadioClassique)http://www.arevagroup.com/servlet/ContentServer?pagename=arevagroup_fr%2FAroundUs%2FAroundUsFullTemplate&cid=1039426748936&p=1028798801497
- MC Durable : <http://www.mc-durable.com/>
- Novethic'Infos : <http://www.novethic.fr/novethic/site/index.jsp>
- ORSE : <http://www.orse.org/fr/home/index.html>
- Pacte Mondial : <http://www.un.org/french/globalcompact/> (site en français, moins complet que celui en anglais (<http://www.unglobalcompact.org/Portal/default.asp>))
- Rapports développement durable : <http://www.rapports-developpementdurable.org/fr/index.htm>
- RESIDD : <http://www.agora21.org/residd/>
- Stakeholderforum : <http://www.stakeholderforum.org/>
- Vertigo (Quebec) : <http://www.vertigo.uqam.ca/>
- Vigeo (agence notation) : <http://www.vigeo.com>
- WBCSD : <http://www.wbcd.org/templates/TemplateWBCSD5/layout.asp?MenuID=1>

5) Agenda 21 de villes et territoires :

- Agendas 21 : expériences : <http://www.comite21.org/cites21/>
- Orée 21 (zones d'activités) : <http://www.oree.org>
- Revue Développement Durable et Territoires : <http://www.revue-ddt.org/>

6) Sites sur des sujets connexes :

• Innovation & Propriété industrielle

- ANVAR : <http://www.anvar.fr/index.shtml>
- INPI : <http://www.inpi.fr/>
- Propriété industrielle (ARIST) : <http://www.pi-r2.org/>

• Qualité

- AFNOR : <http://www.afnor.fr/portail.asp>
- AFAQ : <http://www.afaq.org/>
- AQSE (certif. Qualité) : <http://www.aqse-france.com/>
- EFQM : <http://www.efqm.org/>
- ISO : <http://www.iso.org>

• Environnement

- ADEME : <http://www.ademe.fr>
- AIRFOBEP : <http://www.airfobep.org>
- Amis de la Terre : <http://www.amisdelaterre.org/>
- Charte de l'environnement : <http://www.charte.environnement.gouv.fr/>
- Courrier de l'environnement (INRA) : <http://www.inra.fr/dpenv/pa.htm>
- DIREN : <http://www.paca.environnement.gouv.fr/>
- Energie-Plus : <http://www.energie-plus.com/>
- Institut Bruxellois pour la gestion de l'environnement : <http://www.ibgebim.be/francais/contenu/index.asp>
- IFEN : <http://www.ifen.fr/>
- ISO : <http://www.iso.org>
- ONERIS : <http://www.ineris.fr/index.php>
- Pro-Environnement : <http://www.pro-environnement.com/hp.html>

09

... et bien d'autres...